

**DEPARTEMENT DE LA  
GUADELOUPE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>25</b>

*Date de la convocation*

**01/07/2022**

*Date d'affichage de la délibération*

**Adoptée à l'unanimité**

**Séance du 07 Juillet 2022**

L'an deux mille vingt et deux le jeudi sept juillet à dix-huit heures trente cinq le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de délibération de la mairie, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

**Présents** : Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire ; M Ephrem GLORIEUX ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Liliane MAXIMIN BAJAZET ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINSILY ; les adjoints

Mme Anny GENIPA; M Saturnin FRANCILLONE Mme Sylviane FONDS ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Arthur MARICEL ; Mme Patricia VINGADASSALON; M Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Francia ROSAMONT ; M Patrick AJAS ; M Bruno REMI; Mme Annick ABELA ; M. Benjamin GRACCHUS ; Madame Edwige BEMATOL  
Conseillers Municipaux.

**Représentés** : M. Richard PROMENEUR par Mme Gladys BURAT  
Mme Karine GATIBELZA par M Ephrem GLORIEUX

**Absents** : Mme Christiane TREIL-ALBON ; M Yvon COMBES ; Mme Clara RIGAH ; Mme Sonia MERCADIER ; M. Pierre ALBINA; M Christian BADLOU

**DELIBERATION N°2022/07/74**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION STADE  
LAMENTINOIS**

Afin de promouvoir le développement des activités physiques, sportives et culturelles, la ville de Lamentin poursuit son soutien apporté aux Associations et clubs locaux par le biais d'aides diverses (mises à disposition de personnels, d'installations et de matériels) mais également au travers de différents concours financiers (subventions de fonctionnement, exceptionnelles, spécifiques). Aussi, il est proposé au conseil municipal d'allouer une subvention à l'association « Stade Lamentinois ».

Pour sceller ce partenariat, la Ville de Lamentin a depuis 2021 décidée de reconduire la convention d'objectifs fixant clairement les engagements des deux parties l'une envers l'autre. (ci-annexée).

Ce contrat à comme objectif d'avoir un partenariat direct avec la collectivité et un engagement des partenaires sur quatre ans.

Le montant devant être attribué pour l'année 2022, à l'association citée ci-dessus s'élève à :

**QUARANTE CINQ MILLE EURO (45 000,00€)**

Cette subvention est consentie pour l'aide au fonctionnement de l'association conformément au contrat d'objectif qui sera établi et accepté par les deux parties.

Le Maire propose à l'Assemblée de bien vouloir délibérer sur l'octroi de la subvention à l'Association « Stade Lamentinois » pour l'aide au fonctionnement de l'association et lui permettre dans le même temps d'établir et signer tous actes afférents.

Le conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

### **DECIDE**

**ARTICLE 1-** D'allouer une subvention d'un montant de 45 000€ à l'association « Stade Lamentinois » pour l'année 2022.

**ARTICLE 2 :** De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**ARTICLE 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Adoptée à l'unanimité**

**Pour extrait conforme, rendu exécutoire,**

**Le Maire**



**Jocelyn SAPOTILLE**